ASSOCIATION LA MONTAGNE

ÉCO TRAIL DE LA VINGEANNE

DIMANCHE 17 JANVIER 2027

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 L'épreuve est organisée par l'Association La Montagne (8 rue de Lorraine, bâtiment périscolaire, 52250 LONGEAU-PERCEY), qui souscrit une assurance responsabilité civile organisateur pour cette journée.

1.2 L'épreuve se déroule entièrement sur une journée. Les parcours s'effectuent sans arrêt du chronomètre, avec un départ depuis la Halle d'Aprey (Haute-Marne).

1.3 Si l'Association La Montagne juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, elle procédera aux modifications nécessaires des parcours ou, si besoin, à leur annulation.

1.4 Parallèlement à l'éco-trail est organisée une randonnée pédestre libre sur un parcours balisé de 8 km.

ARTICLE 2 : PARCOURS

2.1 Courses adultes

Le parcours est tracé en milieu naturel. Il s'agit de courses à pied chronométrées alternant chemins blancs et passages en forêt, proposées sur trois distances :

- 7,5 km : à partir de 16 ans.
- 13,5 km : à partir de 16 ans.
- 25 km : à partir de 18 ans.

2.2 Courses enfants

Des courses destinées aux enfants et aux adolescents de 7 à 15 ans sont également organisées sur quatre distances adaptées à chaque tranche d'âge :

- 1,1 km : enfants de 7 à 9 ans.

- 1,5 km : enfants de 10 à 11 ans.
- 2,6 km : enfants de 12 à 13 ans.
- 4,5 km : adolescents de 14 à 15 ans.

2.3 Les parcours comportent des points de contrôle obligatoires. Tous les concurrents doivent les franchir pour figurer au classement.

2.4 Les participants doivent se conformer aux itinéraires et aux consignes de progression indiqués sur les différents tracés des parcours.

2.5 L'Association La Montagne se réserve le droit d'arrêter la progression des concurrents si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé. Cette décision pourra être prise pour des raisons de sécurité (nuit, circulation, autorisations temporaires...) ou sur décision de l'organisation. Les temps limites seront communiqués le jour de l'épreuve.

ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS – COURSES ADULTES

3.1 Conditions de participation

Les courses adultes sont ouvertes aux personnes licenciées ou non licenciées, sous réserve de respecter les conditions d'âge définies à l'article 2 et les obligations réglementaires en vigueur concernant la participation aux courses à pied en compétition.

Les participants devront fournir les justificatifs requis par la réglementation en vigueur à la date de l'épreuve.

3.2 Récompenses

Les récompenses seront attribuées comme suit :

- **7,5 km :** classement scratch hommes et scratch femmes.
- **13,5 km :** podium jeunes hommes et femmes, seniors hommes et femmes, masters hommes et femmes.
- **25 km :** podium seniors hommes et femmes, masters hommes et femmes.

La remise des récompenses et les podiums auront lieu à 11h30.

3.3 Catégories d'âge

Les classements seront établis selon les catégories officielles FFA en vigueur pour la saison 2026-2027, pour les hommes et les femmes.

Catégorie	Code

Catégorie	Code
Masters	MA
Seniors	SE
U23 / Espoirs	ES
U20 / Juniors	JU
U18 / Cadets	CA
U16 / Minimes	MI
U14 / Benjamins	BE
U12 / Poussins	PO
Éveil athlétique	EA
Baby Athlé	BB

Les années de naissance correspondant à chaque catégorie seront celles définies par la Fédération Française d'Athlétisme pour la saison 2026-2027.

Les catégories Masters seront réparties selon les sous-catégories officielles M0 à M10, conformément aux règles FFA en vigueur.

3.4 Inscriptions et tarifs des courses adultes

Les inscriptions en ligne s'effectueront via la plateforme **FINISHER**.

Les inscriptions sur place seront également possibles le jour de l'épreuve, dans la limite des places disponibles et sous réserve de fournir les justificatifs réglementaires nécessaires.

TARIF 1 – INSCRIPTION EN LIGNE VIA FINISHER

- 7,5 km : **7 €**
- 13,5 km : **10 €**
- 25 km : **15 €**

TARIF 2 – INSCRIPTION SUR PLACE

Une majoration de 4 € sera appliquée sur chaque distance :

- 7,5 km : **11 €**
- 13,5 km : **14 €**
- 25 km : **19 €**

3.5 Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'Association La Montagne ou un responsable des secours. L'équipe de signaleurs et les secouristes communiqueront avec l'organisation par téléphone portable.

3.6 Les concurrents sont en autonomie complète pendant toute l'épreuve (vêtements, eau, nourriture, etc.). L'organisation proposera cependant un ravitaillement à mi-parcours et un à l'arrivée. Les ravitaillements seront servis par les membres de l'organisation. Toute forme d'accompagnement est interdite sur les parcours.

3.7 Le port de chaussures adaptées à la pratique du trail est vivement conseillé, compte tenu des exigences du tracé et des conditions météorologiques hivernales.

3.8 L'organisation se réserve le droit de suspendre la poursuite de l'épreuve pour un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue importante constaté par un secouriste.

3.9 Les concurrents doivent être couverts par une assurance responsabilité civile et individuelle accident garantissant les risques inhérents à leur participation.

3.10 Les concurrents acceptent l'exploitation gratuite par l'organisateur des images et photographies réalisées dans le cadre de la manifestation, dans le respect du droit à l'image et de la réglementation applicable. Ces images pourront être utilisées à des fins promotionnelles et de communication, notamment pour la presse, le site internet, la télévision et l'affichage.

ARTICLE 4 : COURSES ENFANTS DE 7 À 15 ANS

4.1 Conditions de participation

Les courses enfants sont ouvertes aux jeunes âgés de 7 à 15 ans, répartis selon les tranches d'âge suivantes :

Âge	Distance
7 à 9 ans	1,1 km
10 à 11 ans	1,5 km
12 à 13 ans	2,6 km
14 à 15 ans	4,5 km

La participation est subordonnée à la fourniture des justificatifs exigés par la réglementation en vigueur à la date de l'épreuve.

Pour les mineurs, les formalités d'inscription et les autorisations parentales nécessaires devront être respectées.

4.2 Inscriptions et tarifs

Les inscriptions aux courses enfants se feront exclusivement sur place le jour de la manifestation.

Aucune préinscription en ligne ne sera proposée pour les courses enfants.

Les tarifs sont les suivants :

- 7 à 9 ans – 1,1 km : **1 €**
- 10 à 11 ans – 1,5 km : **2 €**
- 12 à 13 ans – 2,6 km : **3 €**
- 14 à 15 ans – 4,5 km : **4 €**

4.3 Les enfants devront respecter les parcours balisés ainsi que les consignes de sécurité données par les organisateurs.

4.4 Les parents ou représentants légaux restent responsables de leurs enfants avant et après leur course.

4.5 L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler une course enfant en fonction des conditions météorologiques ou des impératifs de sécurité.

ARTICLE 5 : ANNULATIONS / REMBOURSEMENTS

5.1 En cas de forfait, le participant devra avertir l'organisation au plus tard 7 jours avant l'épreuve pour pouvoir prétendre à un éventuel remboursement, sous réserve d'en faire la demande par écrit.

5.2 Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti auparavant l'organisation ne pourront prétendre à aucun report ni remboursement.

5.3 Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence des justificatifs réglementaires nécessaires à la participation.

ARTICLE 6 : DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Les horaires des courses adultes et de la randonnée restent identiques à ceux de l'édition précédente.

Courses adultes et randonnée :

- 8h00 à 9h30 : remise des dossards pour les préinscrits.
- 8h45 : départ de la randonnée pédestre (départs possibles jusqu'à 9h30).
- 8h50 : briefing d'avant-course.
- 9h00 : départ du trail 25 km.

- 9h30 : départ du trail 13,5 km.
- 10h00 : départ du trail 7,5 km.

Courses enfants :

- 10h15 : départ des 14/15 ans – 4,5 km.
- 11h00 : départ des 12/13 ans – 2,6 km.
- 11h30 : départ des 10/11 ans – 1,5 km.
- 11h45 : départ des 7/9 ans – 1,1 km.

Remise des récompenses :

- 11h30 : début des remises de prix des courses adultes.

Les horaires des courses enfants et leurs éventuelles remises de récompenses seront confirmés par l'organisation.

Randonnée pédestre :

Le deux randonnées pédestre de 7 km et 11 km se déroulent sur des parcours balisés.

Les inscriptions se feront sur place à partir de 8h45. Départ à partir de 8h45 et jusqu'à 9h30.

ARTICLE 7 : COMPORTEMENTS À BANNIR

Sont strictement interdits :

- Le franchissement en dehors des parcours autorisés.
- L'utilisation de moyens de déplacement non autorisés.
- L'absence de chaussures ou de vêtements adaptés.
- Le non-respect des règles de sécurité indiquées dans le présent règlement.
- Le non-respect des consignes de propreté du parcours et des lieux d'accueil.
- L'abandon de détritus en milieu naturel, notamment dans les espaces Natura 2000 et au cœur du Parc national de forêts.
- Toute détérioration de biens publics ou privés.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner une disqualification.

ARTICLE 8 : CLAUSE PARTICULIÈRE – RESPECT DES ESPACES NATURELS ET DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

Il est formellement interdit d'emprunter les parcours de l'Éco Trail de la Vingeanne un autre jour que le **17 janvier 2027**.

En effet, les autorisations de passage dans les bois privés sont valables uniquement pour la manifestation de l'Éco Trail de la Vingeanne du 17 janvier 2027.

Durant la période de chasse, les bois sont loués par les sociétés de chasse des différentes communes. Il est donc indispensable de respecter les périodes et les activités de chasse afin d'éviter tout accident ou toute difficulté.

Les sociétés de chasse donnent leur autorisation exclusivement pour la date de la manifestation, afin de permettre le passage des participants dans les bois qu'elles louent et ainsi proposer les différents parcours de l'Éco Trail de la Vingeanne.

Les participants s'engagent à respecter les propriétés privées, les espaces naturels et l'environnement traversés lors de la manifestation.

ASSOCIATION LA MONTAGNE

8 rue de Lorraine – Bâtiment périscolaire
52250 LONGEAU-PERCEY